

## Prêt Croissance International

<b>Objet</b>	Financer les investissements visant au développement des entreprises à l'international.
<b>Bénéficiaires</b>	PME selon la définition européenne, éligibles à la garantie de Bpifrance, et ETI indépendantes, créées depuis plus de 3 ans (à l'exception des sociétés constituées par le groupe bénéficiaire dans le but de réaliser une opération de croissance externe).
<b>Modalités</b>	<p><u>Description :</u></p> <p>L'assiette du Prêt est constituée notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>des investissements immatériels</b> : frais d'adaptation des produits et services aux marchés extérieurs, coûts de mise aux normes, dépenses de design, participation aux foires et salons, recrutement et formation de l'équipe commerciale export, dépenses liées aux Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE), dépenses de communication, frais d'échantillonnage ...</li> <li>• <b>des investissements corporels ayant une faible valeur de gage</b> : matériel conçu ou réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, moules, matériel informatique, dépenses liées à l'installation et à la représentation à l'étranger ...</li> <li>• <b>les opérations de croissance externe</b> : l'achat de titres, dans le cadre d'une opération de croissance externe d'un groupe existant permettant à celui-ci d'être au moins majoritaire, à l'issue de l'opération (à l'exclusion de toute autre opération de transmission).</li> <li>• <b>l'augmentation du Besoin en Fonds de Roulement</b> générée par le projet de développement.</li> </ul> <p><u>Montant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• minimum : 30 000 €</li> <li>• maximum : 5 000 000 € par intervention ou sur une période de 12 mois consécutifs et avant production d'un nouveau bilan.</li> </ul> <p>Le montant du prêt est au plus égal aux fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur.</p> <p><u>Durée / amortissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 ans sans différé, ou 7 ans dont 2 ans de différé d'amortissement en capital</li> <li>• échéances trimestrielles à terme échu</li> <li>• amortissement linéaire du capital.</li> </ul>
<b>Conditions Financières</b>	<p><u>Tarifification</u></p> <p>Un taux, fonction de la notation de l'entreprise, selon le barème en vigueur.</p> <p><u>Frais de dossier</u> 0,40 % du montant du prêt.</p> <p><u>Garantie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant.</li> <li>• seule une retenue de garantie de 5 % du montant du prêt est prévue. Elle est déduite du montant décaissé. Elle est restituée après complet remboursement du prêt augmentée des intérêts qu'elle a produits.</li> <li>• une assurance décès PTIA est requise pour les entreprises à coefficient personnel élevé (entreprises fortement dépendantes de leur dirigeant, personne physique).</li> </ul>

<b>Partenariats</b>	<p><b><u>Banques et apporteurs de fonds propres</u></b></p> <p>Lorsque son montant ne dépasse pas 150.000 € inclus par exercice fiscal, le prêt n'est pas associé à un financement extérieur. Au-delà il est obligatoirement associé à un financement extérieur, <b>à raison de 1 pour 1</b> soit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• concours bancaire d'une durée de 5 ans minimum</li><li>• apports en capital des actionnaires, sociétés de capital-développement (capital et/ou obligations convertibles en actions, Prêts Participatifs).</li></ul> <p>Ces financements doivent porter sur le même programme de développement réalisé depuis moins de 6 mois.</p> <p>Les financements bancaires associés au profit des PME pourront bénéficier d'une intervention en garantie de Bpifrance selon les règles et conditions de taux en vigueur.</p> <p>Les financements d'accompagnement pourront faire l'objet d'une intervention en cofinancement de Bpifrance.</p>
<b>Contact</b>	<b>Pour contacter Bpifrance dans votre région : <a href="http://bpifrance.fr">bpifrance.fr</a></b>